## OVCA Office vaudois de cautionnement agricole

(Société coopérative fondée en 1954, statuts du 25.06.2008, modifiés le 26.04.2023)

Zone	Montant de la caution	Remboursement
ZP à ZM IV	Comptes courants: maximum CHF 500'000	20 ans

1. Objectif	Obtention de limites de crédits en faveur d'exploitations paysannes, d'apiculteurs, de pêcheurs et de pisciculteurs professionnels auprès d'établissements bancaires ayant leur siège dans le canton
-------------	--

2.	<u>Conditions</u>		
2.1	UMOS	UMOS minimum pour entrée en matière : 0,60 UMOS (y.c. suppléments ODFR)	
2.2	Qualité d'associé	Personne physique : 1 part sociale de CHF 100 Personne morale : 2 parts sociales de CHF 100	
2.3	Bénéficiaires	Exploitants agricoles ou de branches spéciales, propriétaires ou fermiers, domiciliés dans le canton de Vaud Sociétés dont les capitaux sont détenus à au moins deux tiers par les exploitants	
2.4	Formation	Eligible aux paiements directs	
<b>2.5</b> 2.5.1	<b>Charge</b> Détermination	Supportable Le revenu total sans dette ./. consommation de la famille doit être supérieur à l'annuité prévisible après investissement (budget à 5 ans)	
2.6	Fonds des risques	Versement d'un dépôt de garantie correspondant au 2 % du montant cautionné. Ce montant est restitué à l'extinction du cautionnement	
2.7	Frais d'expertise	Montant facturé forfaitairement en cas d'octroi	
2.8	Garanties	Réelles ou autres, si considérées comme suffisantes par le Conseil d'administration	